

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 28 avril 2014

➤ Site internet Mairie

Le Conseil Municipal décide de passer un contrat avec l'association des Maires Ruraux de France pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour la création d'un site internet. Le montant de cette prestation est de 180€ TTC pour l'abonnement et la cotisation d'un montant 85€ TTC par an.

➤ Modification règlement intérieur salle Mercure

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur de la salle Mercure pour y remplacer les responsables qui ont été nommés lors du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, à savoir : titulaire : CROZE-ARAUJO Christelle et Suppléant: CREUS Béata. Il est aussi décidé d'ajouter à l'article E-3, que la caution sera restituée au locataire de la salle dans les 3 jours suivant la restitution des clefs.

➤ Création d'un comité consultatif aux rythmes de l'école

Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif pour traiter notamment de la réforme des rythmes scolaires. Les membres sont les suivants :

Responsable : Stéphane DUMOUTIER

Membres : Didier BERAL, Béata CREUS, Patricia EYRAUD, Régine GREGNAC, Sophie GARAND, Lisa SOHIER, Nathalie DURAND, Emmanuelle RAILLOT, Virginie PERREIRA, Cyril CRETEAU, Anne MERCKY, Carole CHAPUIS et Cédric CHAMBON.

➤ Contrat de maintenance ascenseur école

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de maintenance avec la société Schindler pour la maintenance de l'ascenseur de l'école. Ledit contrat est renouvelé pour une durée de 3 ans à compter du 14 janvier 2014.

➤ Sorties piscine école

Le Conseil Municipal décide de financer la sortie de 5 jours de piscine pour deux classes de l'école de Mercuer. Le coût de la sortie piscine pour les classes de Cm et GS/CP est, pour une journée, de :

Bus : 123,60 € aller/retour

Entrée piscine : 1,10 € X 48 élèves = 52,80 €

123,60 + 52,80 € = 176,40 € par jour pour 5 jours : 176,40 X 5 = 882 €

➤ Convention Eveil Musical année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année scolaire 2014-2015, les séances de sensibilisation aux pratiques musicales pour l'ensemble des classes de l'école de MERCUER à savoir 15 séances d'une heure pour les classes de CE, CM, et GS/CP et 15 séances d'une ½ heure pour la classe de maternelle.

Le coût global de la prestation pour la Commune est de 2251,20€.

➤ Achat de livres pour l'école

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'école une subvention ponctuelle d'un montant de 750 € pour l'achat d'ouvrages scolaires.

➤ Vote des subventions communales pour Amicale Laïque, coopérative scolaire et allocation fournitures scolaires année 2014.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2014 :

500€ pour l'Amicale Laïque dont 250 € pour la bibliothèque ainsi que 900€ pour le goûter de Noël.

8€ par enfant pour la coopérative scolaire (cette année l'école de MERCUER compte 96 élèves).

45€ par enfant pour l'allocation fournitures scolaires.

➤ Subventions communales année 2014

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention d'un montant de 250 € à l'Amicale Intercommunale du Vinobre pour l'année 2014.

➤ Subvention CCAS année 2014

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune pour l'année 2014.

➤ Durée amortissement subvention d'équipement Communauté de Communes du Vinobre

Le Conseil Municipal décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement pour le versement de subventions d'équipement aux groupements de collectivités, inscrites au compte 2041582 du budget communal. Le montant annuel de l'amortissement correspondant sera inscrit sur le compte 28041582.

➤ Durée amortissement logiciels e-magnus

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 ans la durée d'amortissement du pack de logiciels de gestion administrative, dont le montant a été mandaté au compte 2051 du budget communal. Le montant annuel de l'amortissement correspondant sera inscrit sur le compte 28051 chapitre 040.

➤ Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2014, et vote les mêmes taux que ceux votés en 2013 soit :

Taxe d'habitation : 5,60 %

Taxe foncière (bâti) : 10,70 %

Taxe foncière (non bâti) : 90,40 %

➤ Vote du budget primitif 2014 (budget communal et assainissement)

Le Conseil municipal arrête comme suit le tableau des recettes et des dépenses du Budget Communal pour l'exercice 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	590 193,82 €
Recettes de l'exercice :	473 661,00 €
Excédent reporté :	116 532,82 €
TOTAL :	590 193,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	180 529,44 €
Restes à réaliser :	29 202,00 €
TOTAL :	209 731,44 €
Recettes de l'exercice :	180 428,59 €
Excédent reporté :	29 302,85 €
TOTAL :	209 731,44 €

TOTAL DU BUDGET : 799 925,26 €

La Conseil Municipal arrête comme suit le tableau des recettes et des dépenses du Budget Assainissement pour l'exercice 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	279 639,80 €
Recettes de l'exercice :	154 170,00 €
Excédent reporté :	125 469,80 €
TOTAL :	279 639,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	174 560,38 €
Restes à réaliser :	0,00 €
TOTAL :	174 560,38 €
Recettes de l'exercice :	62 780,00 €
Excédent reporté :	111 780,38 €
TOTAL :	174 560,38 €
TOTAL DU BUDGET :	454 200,18 €